Gex, le 18 septembre 2014

14/01/VB/MLS/N°07

# COMPTE-RENDU DU 15 SEPTEMBRE 2014
# CONSEIL MUNICIPAL

**PRÉSENTS** : Monsieur DUNAND, Maire
Messieurs PELLÉ, ROBBEZ, CRUYPENNINCK, VENARRE,
Mesdames COURT, VANEL-NORMANDIN, MOISAN, Adjoints.
Messieurs BERTHIER, CADOUX, DANGUY, DESAY, HELLET, PELLETIER, SIGAUD, CHARPENTIER, TURIN, AMIOTTE, REDIER de la VILLATTE,
Mesdames ASSENARE, BEERT, HUMBERT, JUHAS, MARET, REYGROBELLET, SALVI, ZELLER-PLANTÉ, POUZET, FORSTMANN, CHARRE.

**POUVOIRS** : Madame MOREL-CASTERAN donne pouvoir à Madame COURT,
Madame GILLET donne pouvoir à Madame MOISAN
Monsieur IVANEZ donne pouvoir à Monsieur DUNAND.

**SECRETAIRE** : Madame HUMBERT Madeleine a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

***Monsieur le Maire*** : « La commune de Gex a été durement frappée, au cours de cet été, notamment par la disparition de la famille REYNAUD dans des conditions dramatiques au mois de juillet.

Une marche blanche aura lieu le 16 septembre 2014 à 18 h 00.

Madame COURT a perdu sa belle-mère. La famille de Monsieur GAUTHIER a été frappée par la perte de leur fille.

Pour toutes ces personnes affectées, je voudrais que l'on observe une minute de silence.

Lundi dernier une touriste a été victime d'un accident qui la laissera handicapée à vie ».

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 15 JUILLET 2014

***Monsieur AMIOTTE*** : « Je voudrais revenir sur la motion proposée au dernier conseil municipal.

Bien sûr, cette motion était proposée par ATTAC. Celle-ci a été adressée à toutes les communes du Pays de Gex. Je ne sais pas si elles ont adopté le principe de la motion.

Je regrette que la commune n'ait pas soutenu cette motion.

Certes, il y a des affaires qui impactent directement le fonctionnement communal, mais défendre le libre choix financier, économique et les droits fondamentaux remis en cause par ce traité concerne l'ensemble des habitants, à ce niveau il est important que les collectivités donnent leur avis.

A la question de Monsieur IVANEZ sur la portée d'une telle motion, vous avez répondu que le vote d'une motion n'était qu'un vœu pieu. Certes, mais si suffisamment de collectivités prennent position, la représentation nationale devra bien le considérer ».

***Monsieur le Maire*** : « Nous n'allons pas revenir sur ce débat, je comprends votre position, ce sont des questions importantes sur lesquelles on peut se retrouver. Mais, le conseil municipal ne peut être une chambre d'enregistrement de motion dont l'utilité et la portée ne sont pas avérées.

Je maintiens ma position, nous avons des représentants au Parlement, c'est à ce niveau que la pression doit s'exercer et que le débat doit être ouvert ».

Le compte-rendu est approuvé moins les abstentions de Monsieur PELLETIER, Mesdames MOISAN et VANEL-NORMANDIN.

## APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR : (envoyé et publié le 09 septembre 2014)

Retrait de l'ordre du jour du point n°11, modification consécutive à une erreur matérielle.

## ORDRE DU JOUR

### DÉLIBÉRATIONS :

1) Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin,
2) Membres composant le comité de pilotage pour le projet urbain centre-ville,
3) Activité Paint Ball au Col de la Faucille – convention avec la Sté WOODSPORT – parcelle B 22,
4) Approbation du rapport de gestion de la SEMCODA – assemblée spéciale des communes actionnaires,
5) Mise à jour du tableau des emplois – réforme des rythmes scolaires – recrutement des intervenants,
6) Dénomination des voies du quartier « La Baraque »,
7) Convention d'utilisation de locaux au bâtiment relais à la ZA de l'Aiglette – Institut de Percussion du Pays de Gex,
8) Acquisition de véhicules pour le centre technique municipal - lot 1 : véhicule poids lourds type 4x4 pour la viabilité hivernale avec grue auxiliaire - lot 2 : fourniture d'un outil épareuse,
9) Conventions de partenariat dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires,
10) Désignation des membres de la commission technique pour l'extension de l'école de Parozet,
11) Sélection de trois cabinets d'architecte pour la restructuration et l'extension de l'école de Parozet.

**COMMISSIONS :**

1) Compte-rendu de la commission urbanisme-transports du 29 juillet 2014,
2) Compte-rendu de la commission voirie-bâtiments-espaces-verts-environnement du 19 août 2014,
3) Compte-rendu de la commission affaires sociales du 09 juillet 2014,
4) Compte-rendu de la commission fleurissement du 08 juillet 2014,
5) Comptes-rendus réunions projet urbain centre-ville des 14 janvier, 20 février, 19 mai et 03 juillet 2014.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Lecture des décisions :
  - ✓ Convention avec l'association départementale de la protection civile de l'Ain concernant le bal du 13 juillet 2014,
  - ✓ Tarifs Art Music – concert à la salle des fêtes et à l'espace Perdtemps 2014-2015,
  - ✓ Marché fourniture et livraison des titres restaurant pour le personnel de la mairie de Gex,
  - ✓ Avenant n° 1 – Atelier du Triangle – travaux école élémentaire Perdtemps – création d'une classe et d'un espace lecture – mise en accessibilité handicape – établissement recevant du public type r4eme catégorie,
  - ✓ Contrat d'assistance pour la passation d'un contrat d'assurance dommages aux biens,
  - ✓ Entretien des écoles maternelles de la commune de Gex,
  - ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°5 : démolition – gros œuvre,
  - ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°12 : plâtrerie, peinture,
  - ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°14 : plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation,
  - ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°16 : électricité,
  - ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°18 : carrelage – faïence,
  - ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°19 : revêtement de sols,
  - ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°31 : ascenseur,
  - ✓ Indemnité d'éviction a Mr COURT Charles – convention BUFICA.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

# 1. EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN

## ♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis le 01er mars 2012, les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installation de toute nature, soumises à un régime d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, déclaration préalable), donnent lieu au paiement d'une taxe d'aménagement. Dans le cas de la réalisation d'un abri de jardin, un tel ouvrage est taxé comme une surface habitable, taxe qui est répartie à 5% pour la commune et 2,5% pour le département de l'Ain. Cette taxation représente souvent un fort pourcentage de la valeur totale de l'aménagement et engendre des coûts pour le particulier qui peuvent dépasser la valeur même de la construction. Dans la pratique, la singularité de cette disposition peut inciter les administrés à ne pas déclarer les travaux qu'ils entreprennent.

La loi de finances pour 2014 permet aux collectivités d'exonérer les abris jardin d'une surface comprise entre 5 et 20 m² et qui sont soumis à déclaration préalable.

En ce sens, il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable. Son application interviendrait pour les déclarations préalables déposées à partir du 01er janvier 2015. Quant à la part départementale, son exonération relevant d'une décision du Conseil Général de l'Ain, elle reste à ce jour due par le pétitionnaire.

## ♦ DELIBERATION

***EXONERATION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT POUR LES ABRIS DE JARDIN***

**VU** la note de synthèse,

**VU** la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et notamment son article 90,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment son article L.331-9,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 janvier 2011,

**VU** l'avis de la Commission d'urbanisme en date du 01er juillet 2014,

**CONSIDERANT** que l'application de la taxe d'aménagement aux abris de jardin d'une superficie inférieure à 20 m² soumet les pétitionnaires à l'acquittement d'un montant de taxe disproportionné au regard du coût de la construction et les incite, eu égard cette considération, de se dispenser de déclaration préalable.

Monsieur le Maire propose d'exonérer de la part communale de la taxe d'aménagement les abris jardin soumis à déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable de la part communale de la taxe d'aménagement**.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

# 2. MEMBRES COMPOSANT LE COMITE DE PILOTAGE POUR LE PROJET URBAIN CENTRE-VILLE

## ♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de l'étude pour le projet urbain «centre-ville» il convient de créer une nouvelle instance du comité de pilotage qui doit remplacer celle existante lors du mandat précédent. Son rôle va consister à suivre les missions confiées à l'assistant à maîtrise d'ouvrage dans la phase de sélection d'un concessionnaire d'aménagement. Le comité de pilotage participera également à la mise en œuvre des modalités de concertation avec la population.

Son action sera complétée par des réunions d'information auprès de la Commission d'urbanisme généralisée, les principaux actes de ce projet restant soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Afin de rendre plus efficace le travail de ce comité de pilotage, sa composition va intégrer à la fois des membres du conseil municipal, élus de la majorité et de l'opposition ainsi que les principaux acteurs socio-économiques directement concernés par le projet urbain afin qu'ils y apportent leurs expertises et leurs connaissances.

Ce comité de pilotage va donc comprendre les membres titulaires de la commission d'urbanisme et économie et les représentants de l'association de commerçants les «vitrines de Gex», le représentant du syndic du Patio et l'Historien de la Ville.

- **REMARQUES** :

***Monsieur CHARPENTIER*** : « Pourquoi n'y-a-t-il pas de représentant de « Défi Gex » ? »

***Monsieur le Maire*** : « A partir du moment où la dite association a adopté une démarche politique et qu'elle est représentée au conseil municipal, je ne vois pas pourquoi on doublerait la représentation de cette association ».

***Monsieur CHARPENTIER*** : « Je ne suis pas d'accord ! »

***Monsieur le Maire*** : « Il s'agit de respecter l'expression majoritaire dégagée lors du scrutin.

Cette proposition n'a pas fait l'objet de remarques lors des travaux des commissions ».

***Monsieur CHARPENTIER*** : « L'association peut avoir des points de vue différents des nôtres ».

***Monsieur le Maire*** : « Il n'y aura pas de surreprésentation ».

***Monsieur AMIOTTE*** : « On gagne toujours à faire participer les associations. Les habitants sont intéressés par le développement de Gex. Les avis peuvent être constructifs. Il y a un seul représentant de la liste « Solidaire » ».

***Monsieur le Maire*** : « La démocratie, pour moi, s'exerce en se présentant devant la population lors des élections.

Le comité de pilotage n'a pas un rôle décisionnel, c'est une instance de réflexion. C'est le conseil municipal qui décidera.

Dans le cas où l'un des membres est absent, il pourra être remplacé, ce point sera inséré dans la délibération ».

## ♦ DELIBERATION

***MEMBRES COMPOSANT LE COMITE DE PILOTAGE POUR LE PROJET URBAIN CENTRE-VILLE***

**VU** la note de synthèse,

**VU** la Commission d'urbanisme généralisée en date du 03 juillet 2014,

**CONSIDERANT** le suivi du projet urbain pour le centre-ville nécessite de créer une nouvelle instance du comité de pilotage qui va se composer à la fois de membres du conseil municipal et des principaux acteurs socio-économiques directement concernés par sa conception.

Monsieur le Maire propose que les membres suivants siègent au comité de pilotage : M. DUNAND, Mme VANEL-NORMANDIN, M. CRUYPENNINCK, Mme JUHAS, M. PELLE, Mme REYGROBELLET, M. PELLETIER, M. DESAY, M. REDIER DE LA VILLATTE, M. CHARPENTIER, Mme ASSENARRE, M. HELLET, Mme SALVI, des représentants de l'association des commerçants « Les Vitrines de Gex », le représentant du syndic « Le Patio » et l'Historien de la Ville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que le comité de pilotage pour le projet urbain «centre ville» sera composé des membres suivants : M. DUNAND, Mme VANEL-NORMANDIN, M. CRUYPENNINCK, Mme JUHAS, M. PELLE, Mme REYGROBELLET, M. PELLETIER, M. DESAY, M. REDIER DE LA VILLATTE, M. CHARPENTIER, Mme ASSENARRE, M. HELLET, Mme SALVI, des représentants de l'association des commerçants « Les Vitrines de Gex », le représentant du syndic « Le Patio » et l'Historien de la Ville.

- **DIT** que les membres désignés par le conseil municipal pourront être remplacés, par un conseiller municipal, en cas d'indisponibilité lors des séances de ce comité de pilotage**.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Mesdames POUZET, FORSTMANN, Messieurs CHARPENTIER, TURIN et AMIOTTE se sont abstenus.

# 3. ACTIVITE PAINT BALL AU COL DE LA FAUCILLE – CONVENTION AVEC LA STE WOODSPORT – PARCELLE B 22

## ♦ NOTE DE SYNTHÈSE

En 2009, la commune de Gex avait consenti à la Société WOODSPORT, dans le cadre du développement des activités touristiques au Col de la Faucille, la mise à disposition de parcelles de terrains communaux : B 27 pour 6.000 m² et B 22 pour 2.755 m² pour l'implantation d'une activité paint ball.

La Société WOODSPORT a souhaité réduire son activité suite à une saison 2013 pas très favorable.

Il vous est donc proposé de consentir à la société WOODSPORT la mise à disposition du terrain B 22 pour 2.755 m² à compter du 07 mai 2014.

La présente convention s'achevait le 06 mai 2013.

## ♦ DELIBERATION

***ACTIVITE PAINT BALL AU COL DE LA FAUCILLE – CONVENTION AVEC LA STE WOODSPORT – PARCELLE B 22***

**VU** la demande de la Société WOODSPORT.

**VU** la note de synthèse,

**VU** le projet de convention,

**CONSIDERANT** que le projet de la Société WOODSPORT s'inscrit dans les objectifs de développement touristique du site de la Faucille,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre à disposition, selon les termes de la convention jointe à la présente, pour une durée de cinq ans à compter du 07 mai 2014, une partie de la parcelle B 22 d'une superficie de 2.755 m².

Le montant de la redevance est fixé à 1.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir**.**

# 4. APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DE LA SEMCODA – ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES

## ♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Les 136 communes actionnaires de la SEMCODA, ne pouvant être membre du Conseil d'Administration, l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires élit ses représentants au Conseil parmi les délégués représentant les communes.

L'article 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la Société d'Economie Mixte ».

Il est enfin précisé, à l'article L.1524.5, al. 14 du CGCT que les organes délibérants se prononcent sur ce rapport. En pratique, ce sera une délibération qui peut émettre un avis sur l'exercice écoulé, des vœux pour les exercices futurs et éventuellement, donner quitus au mandataire pour la période expirée. Cette délibération est insusceptible de recours.

En pratique, il a été remis lors de l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires du 27 juin dernier, groupée avec l'Assemblée Générale Ordinaire, le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé.

## ♦ DELIBERATION

***APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DE LA SEMCODA – ASSEMBLEE SPECIALE DES COMMUNES ACTIONNAIRES***

**VU** la note de synthèse,

**VU** le rapport de gestion présenté par le délégué de la commune à l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires, annexé à la présente,

**VU** l'article L.1524.5 et L.1524.5, al. 14 du CGCT,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de donner quitus au mandataire pour la période expirée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus.

# 5. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – RECRUTEMENT DES INTERVENANTS

## ♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de suppression de poste la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire expose la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois au motif suivant :

- **La délibération du 15 juillet 2014 acte la mise à jour du tableau des emplois dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires comme suit :**

| **Création de postes** |
|---|
| 9 postes d'Assistants d'enseignement artistique principal 2$^{éme}$ classe à temps non complet, moins de 10h00 (IB 422/IM375) |
| 18 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal 1$^{ére}$ classe, moins de 10h00 (IB 675/IM 562) |

Cependant, au regard des candidatures reçues aux postes d'intervenants des APE il convient d'ajuster le tableau des emplois.

## ♦ DELIBERATION

***MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – RECRUTEMENT DES INTERVENANTS***

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le tableau des effectifs annexé au budget 2014,

**VU** la délibération du 15 juillet 2014,

**VU** la note de synthèse,

**CONSIDERANT** qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois au titre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des emplois comme suit :

| Suppression de poste | Création de postes |
|---|---|
| | 7 postes d'Assistants d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps non complet, moins de 10h00 (IB 422/IM375) |
| 8 postes d'Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, moins de 10h00 (IB 675/IM 562) | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le tableau des emplois communaux.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

# 6. DENOMINATION DES VOIES DU QUARTIER « LA BARAQUE »

## ♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Les premiers immeubles situés dans le nouveau quartier « La Baraque » sont en cours de livraison. Afin de permettre aux résidents de s'identifier auprès des services publics et de la Poste, il convient d'attribuer des noms aux voies nouvelles.

Le point de départ de la voie principale, à partir de son intersection avec la rue du Creux du Loup, sera dénommée « Rue des Faneurs ».

Dans un premier temps, cette voie sera sans issue, elle rejoindra à terme la rue du Creux du Loup à son autre extrémité.

La seconde voie créée dans ce secteur partira de la précédente. Elle sera une impasse.

Il vous est proposé de la dénommer « Impasse du Ruisseau » (voir plan).

## ♦ DELIBERATION

***DENOMINATION DES VOIES DU QUARTIER « LA BARAQUE »***

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la note de synthèse,

**VU** le plan annexé à la présente,

**CONSIDERANT** qu'il convient de situer les nouvelles résidences implantées dans le quartier « La Baraque » et afin de permettre aux habitants de satisfaire aux demandes d'adresses nécessaires aux différents services,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de dénommer :

- La voie principale de ce quartier en construction, partant de la rue du Creux du Loup : **« Rue des Faneurs »,**

- L'impasse ayant son point de départ dans la voie ci-dessus désignée : **« Impasse du Ruisseau »**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

# 7. CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX AU BÂTIMENT RELAIS A LA ZA DE L'AIGLETTE – INSTITUT DE PERCUSSION DU PAYS DE GEX

## ♦ NOTE DE SYNTHÈSE

L'association « Institut de percussion du Pays de Gex », dont l'objet est la divulgation et la promotion de la musique instrumentale et aide à la perception auditive des musiques d'ensemble ainsi que l'éveil et l'enseignement musical du plus grand nombre, et la participation à ou l'organisation de tout événement musical ; et, de manière générale, faire le nécessaire en vue de la réalisation de l'objet, souhaite disposer de locaux à Gex.

Un local étant disponible à la ZA de l'Aiglette, il vous est proposé de le mettre à disposition de cette association dans les conditions définies dans le bail.

## ♦ DELIBERATION

***CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX AU BÂTIMENT RELAIS A LA ZA DE L'AIGLETTE – INSTITUT DE PERCUSSION DU PAYS DE GEX***

**VU** la note de synthèse,

**VU** la convention jointe à la présente,

**CONSIDERANT** que la demande de Monsieur DESMARIS Rémi, représentant de l'association « Institut de Percussion du Pays de Gex », et les activités de l'association peuvent permettre le développement de l'offre culturelle dans notre commune,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de:

- De mettre à disposition de l'association « Institut de Percussion du Pays de Gex », le local sis au bâtiment relais de l'Aiglette, au 1er étage à gauche, d'une superficie de 80 m², dans les conditions prévues dans la convention annexée à la présente pour un montant de 100 €/mois, à compter du 1er octobre 2014.

- De l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la mise à disposition d'un local sis au bâtiment relais de l'Aiglette au profit de l'association « Institut de Percussion du Pays de Gex ».

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

# 8. ACQUISITION DE VEHICULES POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - LOT 1 : VEHICULE POIDS LOURDS TYPE 4X4 POUR LA VIABILITE HIVERNALE AVEC GRUE AUXILIAIRE - LOT 2 : FOURNITURE D'UN OUTIL EPAREUSE

## ♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La commune a inscrit au budget 2014, l'acquisition d'un camion grue et d'une épareuse au programme 172 189.

Ces matériels sont destinés à remplacer le camion grue Ford datant de 1991 et le camion Unimog qui date de 1987 ainsi qu'une épareuse qui équipe un tracteur agricole du centre technique municipal.

Le camion 4x4 est équipé d'une benne amplirole (benne amovible qui peut être chargée sur le porteur à patir du sol), d'une grue et de la prise de force avant. Les lames de déneigement ainsi que la fraise à neige de la commune sont adaptables sur ce véhicule. Le camion peut aussi utiliser les saleuses du parc matériel de la ville.

L'épareuse est adaptable sur le tracteur agricole de la commune. Elle permet le travail en position ergonomique (face à la route). Elle est équipée d'un bras téléscopique de 5.70m. Cet engin est bien adapté aux besoins du service.

Les anciens matériels (camion Ford, camion Unimog et épareuse) sont repris par les fournisseurs.

## ♦ DELIBERATION

***ACQUISITION DE VÉHICULES POUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT N°1 : VÉHICULE POIDS LOURDS TYPE 4X4 POUR LA VIABILITÉ HIVERNALE AVEC GRUE AUXILIAIRE – LOT N°2 : FOURNITURE D'UN OUTIL ÉPAREUSE***

**VU** la note de synthèse,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 10 juin 2014 fixant les règles de la commande publique de la collectivité,

**VU** l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 4 septembre 2014,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'acquérir des nouveaux véhicules pour le centre technique municipal et plus particulièrement un véhicule poids lourds type 4x4 pour la viabilité hivernale avec grue auxiliaire et un outil épareuse

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir ces 2 nouveaux véhicules.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à acquérir et à signer le marché concernant l'acquisition d'un véhicule poids lourds type 4x4 pour la viabilité hivernale avec grue auxiliaire et un outil épareuse avec :

  - Lot 1 : véhicule poids lourds 4x4 avec l'entreprise CASANI DUBOIS pour un montant de 232 440.00 € TTC + option pare-brise chauffant d'un montant de 1 320.00 € TTC, soit un montant global de 233 760.00 € TTC. L'Unimog U 1000 de 1987 est repris par le fournisseur pour une valeur de 6.000 €.

    Le camion ford avec grue COPMA est repris pour une valeur de 4.000 €.

  - Lot n° 2 : Outil épareuse avec l'entreprise NOREMAT pour un montant de 42 600.00 € TTC. Reprise par le fournisseur de 7 200 €.

# 9. CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

## ♦ NOTE DE SYNTHÈSE

La mise en place des rythmes scolaires à la rentrée 2014 nécessite le recrutement d'intervenants pour les écoles élémentaires et maternelles de la ville.

Nous avons sollicité de nombreuses associations dans le cadre de la mise en place de ces nouveaux rythmes, et certaines ont décidé de collaborer avec la commune. Aussi une convention de partenariat a été élaborée entre la commune et chaque association partenaire : les Mini-schools, le cercle d'escrime, le Tennis Club, et l'association Eclat, afin de définir les modalités de mise à disposition d'intervenants pour les ateliers péri éducatifs (de 15 h 30 à 16 h 30) mis en place par la ville.

Les interventions des associations sont déterminées comme suit :

- Le Tennis Club : 1 intervenant par semaine le jeudi sur 36 semaines (montant 1.800€)

- Les Mini-Schools : 4 groupes maternelles (Mini-Mag) et 3 groupes primaires (After–Schools) répartis sur les 3 écoles par semaine sur 36 semaines (20.340€)

- Le Cercle d'Escrime : 1 intervenant par semaine le jeudi à l'école des Vertes Campagnes et le vendredi à l'école de Perdtemps sur 36 semaines (3.960€)

- L'association Eclat : 1 intervenant par semaine à l'école élémentaire de Perdtemps les mardis et vendredis sur 36 semaines (2.488€)

Au terme de la convention un bilan des séances réalisées sera effectué avec l'Association et le montant de la subvention devra être ajusté si nécessaire.

Ce partenariat consiste à mener un travail en commun pour favoriser la mise en place de certaines activités ludiques, éducatives et de pratiques culturelles en lien avec le projet éducatif municipal.

- **REMARQUES** :

***Monsieur AMIOTTE*** : « A propos des Mini-Schools, je trouve le prix exhorbitant. Il y a suffisamment d'anglophones dans le Pays de Gex pour ne pas recourir à des associations pratiquant de tels prix ! »

***Monsieur le Maire*** : « Je signale que le prix est de 20 € par intervention, ce qui correspond à ce que nous avions pressenti.

Les bras m'en tombent !

Au cours de la préparation du dispositif, on nous a reproché : de faire appel au peuple, de vouloir recruter des animateurs sans qualification, de vouloir mettre en place les rythmes scolaires, d'être à la traîne parce que l'on ne payait pas assez.

Aujourd'hui, c'est trop cher ! Difficile d'avoir des intervenants, il en faut 83, je le rappelle ! C'est un fait que beaucoup de personnes profitent du milieu associatif.

Vous n'avez la responsabilité de la mise en œuvre des rythmes scolaires nous avions un impératif auquel il fallait répondre dans un contexte nouveau, sans cadre défini et sans moyen financier. ».

***Monsieur CHARPENTIER*** : « Je m'interroge sur la pertinence de donner des cours d'anglais aux maternelles ? »

***Madame COURT*** : « Il ne s'agit pas de donner des cours, mais de familiariser les enfants aux sonorités et à la langue. Il s'agit d'une approche ».

***Monsieur le Maire*** : « On a eu le reproche de tirer les choses vers le bas, les choses ont été faites au mieux, les élus et les services ont été mobilisés.

Bien entendu, les choses seront à ajuster.

Je signale que le coût des rythmes scolaires pour la commune c'est 450.000,00 €/an, sans parler de la gestion quotidienne qui sera un calvaire.

Au terme des premières semaines un bilan va être fait ; on ajustera ».

***Monsieur REDIER de la VILLATTE*** : « Pour ma part, je tiens à souligner le travail remarquable accomplit par les élus et les services. Le travail est énorme, la mise en place est globalement satisfaisante.

En plus, c'est un service gratuit pour les usagers, j'espère que ça continuera.

Je crains, effectivement, la lourdeur administrative du dispositif consécutive aux 5 périodes annuelles retenues ».

***Madame COURT*** donne le bilan de la rentrée concernant le scolaire et les différents services municipaux liés.

**EFFECTIFS SCOLAIRE / PERISCOLAIRE /APE / CANTINE au 15/09/14**

| | | | SCOLAIRE | APE | CANTINE | | **PERISCOLAIRE (total capacité 178)** | | MERCREDI |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Nbre classes | EFFECTIFS | EFFECTIFS | pourcentage d'inscriptions APE | | MATIN | SOIR | |
| PERDTEMPS | maternelle | 4 | 107 | 89 | 83,18 | 67 | capacité : 58 - pas de liste en attente | capacité : 58 - pas de liste d'attente | capacité 116 (56 maternelles + 60 élémentaires) plus de liste d'attente |
| | élémentaire | 6 + CLIS | 155 | 123 | 79,35 | 100 | | | |
| | | | | | | | | | |
| PAROZET | maternelle | 5 | 117 | 95 | 81,20 | 60 | capacité 48 - pas de liste d'attente | capacité 48 -3 en attente le soir (ticket secours) | |
| | élémentaire | 8 | 190 | 163 | 85,79 | 121 | | | |
| | | | | | | | | | |
| VERTES CAMPAGNES | maternelle | 6 | 184 | 130 | 70,65 | 107 | capacité 72 - pâs de liste en attente | capacité 72-15 en attente le soir | |
| | élémentaire | 10 | 253 | 206 | 81,42 | 175 | | | |
| | | | | | | | | | |
| TOTAUX | | 39 | 1006 | 806 | 80,12 | 630 | 0 en attente | 18 en attente | 0 en attente |

**<u>COMMENTAIRES</u>** :

**SCOLAIRE** : une ouverture de classe à Vertes Campagnes élémentaire, une fermeture à Perdtemps élémentaire

**APE :** Toujours des difficultés pour la mise à jour des listes par ateliers ou par classe (pas de PC sur les sites de Perdtemps et Parozet).

**Cantine** : effectifs en hausse // année précédente à Perdtemps maternelle et Vertes maternelle. Nous avions anticipé l'augmentation des effectifs aux Vertes en essayant en juin de passer les grands de maternelle au self. Expérience concluante en ce début d'année ce qui permet d'avoir un effectif moins important dans le réfectoire de la maternelle.

**Périscolaire** : 18 enfants en attente le soir. Il faudra attendre des désistements pour pouvoir les inscrire. Les familles qui n'ont pas encore mis leurs enfants alors qu'ils étaient inscrits ont été contactées pour savoir s'ils maintenaient l'inscription.

**Mercredi** : plus d'attente.

***Madame COURT*** : « Concernant les rythmes scolaires, nous avons encore des parents qui inscrivent leurs enfants aux activités à ce jour, ce qui nécessite journellement l'établissement des listes ».

***Monsieur CHARPENTIER*** : « Les choix des activités effectués par les parents ont-ils été respectés ? »

***Madame COURT*** : « Les dossiers devaient être remis le 04 juillet, 400 dossiers avaient été déposés.

La réception de ceux-ci a été prolongée jusqu'au 24 août ; 700 dossiers, environ, reçus.

Pour les dossiers déposés avant le 24 août, les choix ont été satisfaits, après c'est en fonction des places disponibles ».

***Monsieur CHARPENTIER*** : « A Perdtemps, il y a une classe complète sur une activité ».

***Madame COURT*** : « Il y a eu quelques problèmes à Perdtemps, l'un d'entre eux est le manque de locaux ».

***Monsieur CHARPENTIER*** : « Quel système pour les remplacements ? »

***Monsieur le Maire*** : « Si un intervenant est absent, le coordonnateur prendra en charge le groupe concerné, au-delà, nous sommes dans l'obligation d'adopter le mode garderie.

A titre indicatif, la semaine passée trois élus municipaux ont pris en charge des groupes au pied levé ».

## ♦ DELIBERATION

***CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES***

**VU** la note de synthèse,

**VU** le projet de convention ci- joint,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de définir les conditions partenariales entre la commune et les associations suivantes : les Mini-Schools, le Tennis Club, Eclat et le Cercle d'Escrime dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 (mise en place d'ateliers péri éducatifs de 15 h 30 à 16 h 30), pour l'année scolaire 2014 – 2015, et selon les modalités suivantes :

- Le Tennis Club : 1 intervenant par semaine le jeudi sur 36 semaines,

- Les Mini-Schools : 4 groupes maternelles (Mini-Mag) et 3 groupes primaires (After–Schools) répartis sur les 3 écoles par semaine sur 36 semaines

- Le Cercle d'Escrime : 1 intervenant par semaine le jeudi à l'école des Vertes Campagnes et le vendredi à l'école de Perdtemps sur 36 semaines

- L'association Eclat : 1 intervenant par semaine à l'école élémentaire de Perdtemps les mardis et vendredis sur 36 semaines

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- D'approuver les conventions précitées annexées à la présente,

- de l'autoriser à signer les projets de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les conventions précitées.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différentes associations mentionnées ci-dessus.

Madame POUZET, Messieurs CHARPENTIER et AMIOTTE se sont abstenus.

# 10. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE DE PAROZET

## ♦ NOTE DE SYNTHÈSE

Lors du Conseil Municipal du 10 juin 2014, la composition de la Commission Technique chargée de procéder à la préparation des dossiers soumis au Jury (analyse et description fonctionnelle, technique et économique des projets) avait été établie ainsi :

- Patrice DUNAND (Maire)
- Hélène MOREL-CASTERAN (adjointe aux affaires scolaires)
- Dominique BEERT (conseillère municipale)
- Dominique COURT (adjointe à la culture et à la jeunesse)
- Muriel CHARRE (Conseillère Municipale)
- Jean-Claude PELLETIER (conseiller municipal)
- Marc DANGUY (conseiller municipal)
- Georges DESAY (conseiller municipal)
- Jean Pierre TURIN (conseiller municipal)
- Christian PELLé (adjoint à la voirie, bat et espaces verts)

ACS assistant à Maitrise d'Ouvrage de la commune

- Philippe DRUMAIN
- Agathe HILAIRE

Direction des écoles élémentaires et maternelles

- Virginie OVE
- Marie Christine GRAND-CLÉMENT

Direction du centre de loisirs

Services de la Commune

- Eric BLEAUT DGS
- Chrystelle BROC DGSA
- Virgile HERVET DST

Il est recommandé dans les commentaires du code des marchés publics (MIQCP- Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) de ne pas inclure de membres du Jury (titulaires et suppléants) à la Commission Technique. Par ailleurs, la direction de l'école de Parozet, école primaire a changé et Madame Jouannet est depuis le 1er septembre 2014 en charge du service vie quotidienne. En conséquence de quoi, la liste ci-dessus est supprimée au profit de la liste suivante :

ACS assistant à Maitrise d'Ouvrage de la commune

- Philippe DRUMAIN
- Agathe HILAIRE

Direction des écoles élémentaires et maternelles

- Camille ALBRIEUX (directrice élémentaire Parozet)
- Marie Christine GRAND-CLÉMENT (directrice maternelle Parozet)

Direction du centre de loisirs

Services de la Commune

- Eric BLEAUT DGS
- Martine JOUANNET : responsable secteur vie quotidienne
- Virgile HERVET DST

## ♦ DELIBERATION

***DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE DE PAROZET***

**VU** la note de synthèse,

**VU** la délibération du 10 juin 2014,

**VU** les articles 22-24- 70 et 74 du Code des Marchés Publics,

**CONSIDERANT** que lors du Conseil Municipal du 10 juin 2014, la composition de la Commission Technique chargée de procéder à la préparation des dossiers soumis au Jury (analyse et description fonctionnelle, technique et économique des projets) avait été établie en incluant des membres du jury ou des suppléants dans la commission technique, alors qu'il est recommandé dans les commentaires du code des marchés publics (MIQCP- Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) de ne pas inclure de membres du Jury (titulaires et suppléants) à la Commission Technique.

Par ailleurs :

- la direction de l'école primaire de Parozet, a changé
- et Madame Jouannet (services de la Commune) est depuis le 1er septembre 2014 en charge du service vie quotidienne.

En conséquence de quoi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal que la composition de la Commission Technique soit la suivante :

ACS assistant à Maitrise d'Ouvrage de la commune

- Philippe DRUMAIN
- Agathe HILAIRE

Direction des écoles élémentaires et maternelles

- Camille ALBRIEUX (directrice élémentaire Parozet)
- Marie Christine GRAND-CLÉMENT (directrice maternelle Parozet)

Direction du centre de loisirs

Services de la Commune

- Eric BLEAUT DGS
- Martine JOUANNET : responsable secteur vie quotidienne
- Virgile HERVET DST

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la composition de la commission technique pour le projet d'agrandissement de l'école de Parozet.

# 11. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME-TRANSPORTS DU 29 JUILLET 2014

| Référence | Demandeur | Référence parcellaire | Adresse du terrain | Nature des travaux | Décision |
|---|---|---|---|---|---|
| **P00117312J1031-01 (modificatif)** | SOCIETE | AD 38 – 52 - 54 | 35 rue de Pitegny | Modification du nombre de logements | **FAVORABLE** |
| **PC 00117314J1014 + AT 00117314J0009** | COMMUNE DE GEX | AI 213 | Ecole Perdtemps | Mise en conformité + modification des façades | **FAVORABLE** |
| **DP00117314J9070** | SOCIETE | AI 84 | Rue du Commerce | Aménagement de 4 logements | **FAVORABLE avec réserve (Justificatif des stationnements et de l'avis de l'ABF)** |
| **DP00117314J9073** | SOCIETE | AI 380 | Place de la Visitation | Pose d'une enseigne | **FAVORABLE** |
| **DP00117314J9075** | SOCIETE | AI 78 - 79 | 123 rue du Commerce | Rénovation du bâtiment | **FAVORABLE** |
| **DP00117314J9077** | SOCIETE | AV 45 – 148 - 151 | Rue de l'Oudar | Modification des parcelles | **FAVORABLE** |
| **DP00117314J9076** | PARTICULIER | AB 6 | 740 rue de Paris | Fermeture d'un sas | **FAVORABLE** |
| **DP00117314J9078** | PARTICULIER | AD 130 | Chemin de l'Aiglette | Véranda sur terrasse | **FAVORABLE** |
| **AT00117314J0004** | SOCIETE | AI 551 | LE PATIO | Mise en conformité | **FAVORABLE** |
| **AT00117314J0005** | SOCIETE | AP 99 | Centre Commercial Vertes Campagnes | Mise en conformité | **FAVORABLE** |
| **AT00117314J0006** | SOCIETE | AP 99 | Centre Commercial Vertes Campagnes | Mise en conformité | **FAVORABLE** |
| **AT00117314J0007** | PARTICULIER | AP 99 | Centre Commercial Vertes Campagnes | Mise en conformité | **FAVORABLE** |
| **AT00117314J0008** | SOCIETE | AH 77 | Hôtel BELLEVUE | Mise en conformité | **FAVORABLE** |

# 12. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE-BÂTIMENTS-ESPACES-VERTS-ENVIRONNEMENT DU 19 AOÛT 2014

**Travaux de voirie du programme travaux 2014 à faire avant la fin de l'année**

Commandes confirmées à EIFFAGE au titre du marché à bons de commandes voiries :

**Solde du programme 2013** :

Fonctionnement 2013 : reprise d'une bande centrale rue du Pré de l'Etang sur 285 m2 pour 14 884.82€TTC.

**Programme 2014 :**

172 175 : Chemin du bois de la Motte pour 36 614.80 ; commande du 14 aout 2014.

***Avis de la Commission : avis favorable sur dossier présenté***

172 194 : Aménagement de la voie mixte de la rue du Mont Blanc pour 146 742.62TTC du 14 aout 2014.

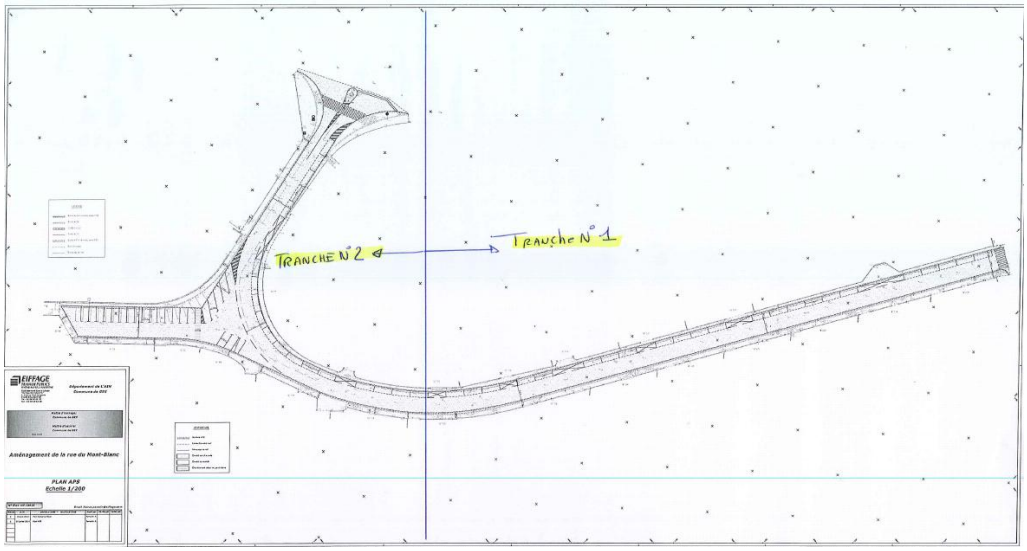


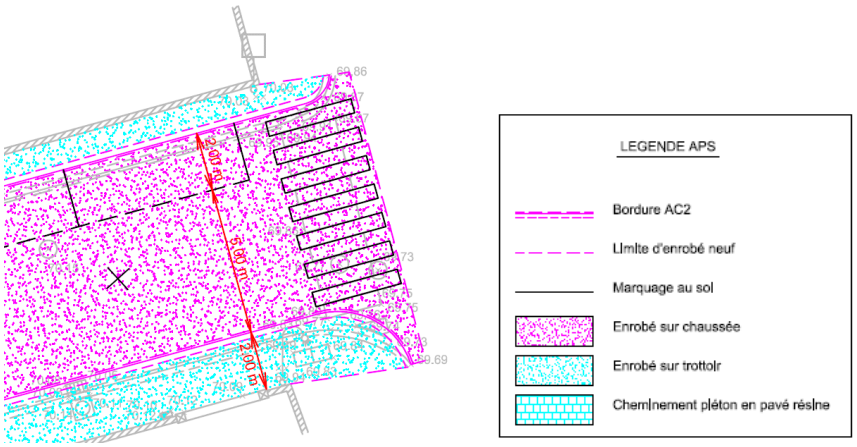

Tranche 1 en 2014, à l'automne.

***Avis de la Commission : avis favorable ; un courrier est à adresser aux riverains sur l'ensemble des programmes de voirie présentés pour signaler que les travaux de branchements aux réseaux seront interdits pendant cinq ans.***

172 176 : Aménagement de la rue du château pour 58 919.46€TTC du 14 aout 2014

Le projet comprend la réfection complète de la voie en enrobés. Un caniveau pavé 5 rangs délimite le trottoir. La commande a été confirmée à EIFFAGE le 14 aout sur la base d'un devis évalué à 58 919.00€TTC. Une rencontre doit avoir lieu avec EIFFAGE pour bien définir sur place le projet, en particulier la délimitation des entrées palières par un rang de pavés.

***Avis de la Commission : avis favorable ; un courrier est à adresser aux riverains sur l'ensemble des programmes de voirie présentés pour signaler que les travaux de branchements aux réseaux seront interdits pendant cinq ans.***

172 182 : Création d'un dos d'âne école de Parozet pour 13 221.05€ ; commande juin 2014 ; en attente avis DDT.

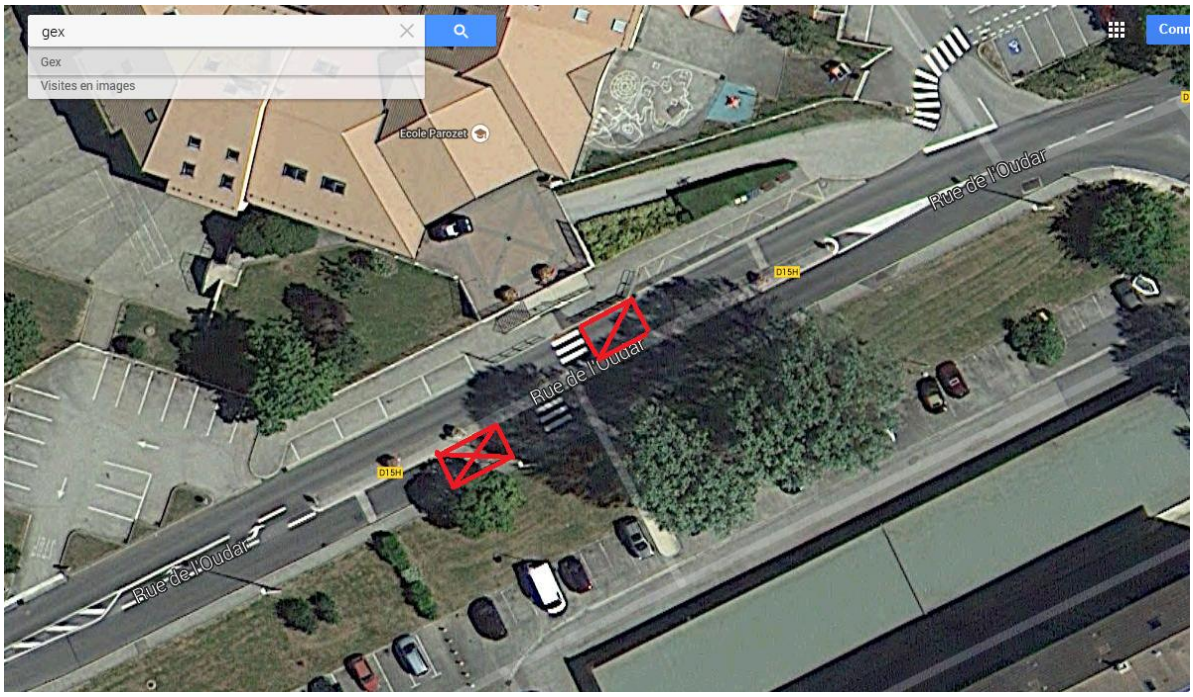


***Avis de la Commission : avis favorable***

**<u>Programme 2014 non engagés</u>**

<u>172 181 : rue des Terreaux</u>

Dossier vu en juillet ; au budget 2014, 38 000€ inscrits. Les devis proposés par Eiffage sont :

- Avec fourniture de pavés pour 33 833.88
- Sans fourniture des pavés pour 29 642.88

Pour information, nous avions eu une offre par DE FILIPPIS en juillet 2013 pour 38 194.10€TTC pour les mêmes surfaces.

En tenant compte des contraintes de séchage, les services proposent de revoir avec EIFFAGE une solution plus économique de reprise dans les zones les plus abimées pour un montant nettement inférieur. Rue Zégut, le passage bateau du passage piéton sera créé. Un tampon est à remettre à la cote.

Travaux programmés à l'automne 2014.

***Avis de la Commission : avis favorable pour une solution économique de réparation. La commission souhaite que le chantier ne pénalise pas l'activité des commerçants et du marché.***

172 178 : rue de la Folatière

Programme évalué à 60 000 € sur les bases programme 2013. Nous sommes au delà car le devis Eiffage est de 70 153.00€TTC. Les trottoirs sont passés de 1.40ml à 2.00ml avec une modification du projet.

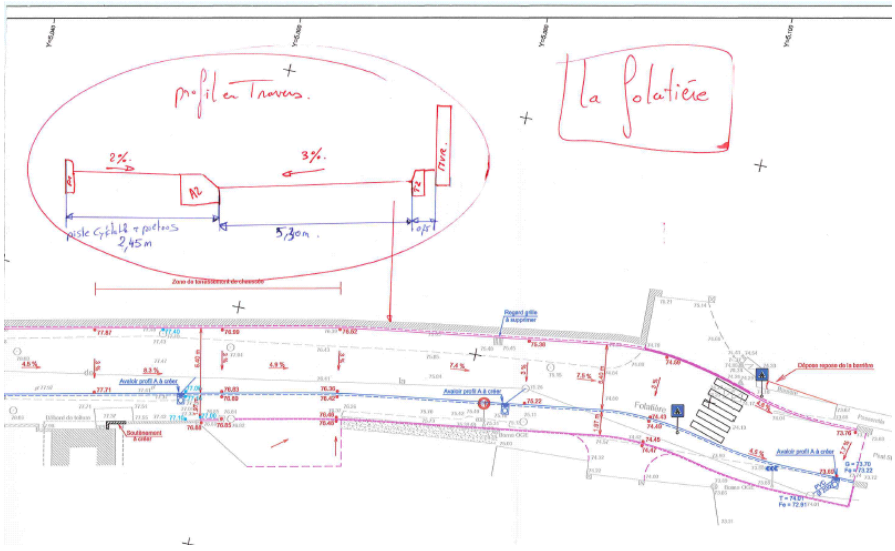


Il faudra ajouter 15 000TTC pour l'éclairage public.

Ensemble du programme 85 000€TTC au lieu de 60 000€TTC

***Avis de la Commission : avis favorable ; un courrier est à adresser aux riverains sur l'ensemble des programmes de voirie présentés pour signaler que les travaux de branchements aux réseaux seront interdits pendant cinq ans.***

**Point sur les études engagées sur le programme travaux 2014**

1-Voirie des vertes campagnes

**Ville de Gex**
**Aménagement de voirie de la boucle des Vertes Campagnes**
**OPERATION 172 179**
**Programme travaux 2014**

Objet du marché :

Mission de Maîtrise d'œuvre INFRASTRUCTURE pour l'aménagement de voirie de la boucle des Vertes Campagnes le territoire de la Commune de Gex sur un linéaire de 1 000ml.

Plan de situation :

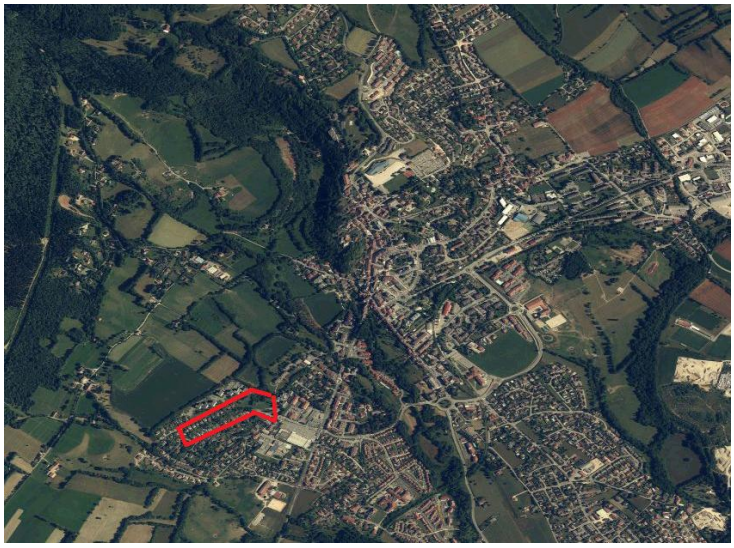

Eléments d'information sur l'état des existants

Voirie en boucle  qui dessert des habitations individuelles et quelques logements collectifs.

Cette rue est utilisée en double sens.

La rue est en mauvais état et les trottoirs sont très étroits.

Revêtement existant en mauvais état.

Racines d'arbres.

Principes retenus

Reconfiguration de la chaussée et des trottoirs en fonction des sens de circulation retenus ; plusieurs solutions à proposer.

Accessibilité  PMR.

Améliorer les conditions de stationnement.

Le projet proposé devra permettre de favoriser la limitation de vitesse imposée.

Prendre en compte les contraintes de salage et de déneigement.

Pose d'un réseau d'eaux pluviales et création d'un bassin d'orage.

Signalisation horizontale et verticale.

Eclairage public.

Espaces verts.

Estimation du cout des travaux :

Le projet est évalué à 1 200 000.00 €HT de travaux à réaliser en deux tranches

Mission de Maîtrise d'œuvre INFRA complète

EP/ AVP / PRO DCE / EXE / ACT / DET / AOR

Géomètre

Le relevé topographique dwg sera mis à disposition du titulaire.

Demande de renseignements

Les DECLARATIONS DE PROJET DE TRAVAUX (DT) seront à produire par le titulaire du marché.

Planning de réalisation

Etude en 2014. Travaux en 2 tranches (suivant budget). Durée 4 mois par tranche.

***Avis de la Commission : avis favorable des membres de la commission sur le dossier de consultation des bureaux d'études présenté. Les membres de la commission demandent l'intégration au projet d'une piste cyclable. Pour information, la CCPG réalise en 2015 les travaux sur les réseaux eau potable. Un courrier est à adresser aux riverains sur l'ensemble des programmes de voirie présentés pour signaler que les travaux de branchements aux réseaux seront interdits pendant cinq ans.***

2-Rue du creux du Loup

**Ville de Gex**

**Aménagement de la partie haute de la rue du creux du Loup**

**OPERATION 172 174**

**Programme travaux 2014**

Objet du marché :

Mission de Maîtrise d'œuvre INFRASTRUCTURE pour l'aménagement de la rue du creux du Loup en partie haute sur le territoire de la Commune de Gex sur un linéaire de 870 ml environ.

Plan de situation :

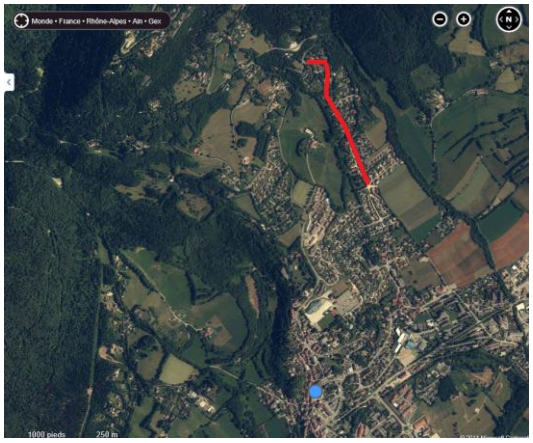

Eléments d'information sur l'état des existants

Rue en relativement forte pente qui dessert des habitations individuelles et logements collectifs.

Cette rue est souvent utilisée en sens montant mais aussi en sens descendant pour contourner le centre ville de Gex en horaires pendulaires à des vitesses excessives.

La rue est en mauvais état.

Revêtement existant en enduits multicouches et enrobés.

Les accotements sont en mauvais état ; absence de réseau pluvial.

De nombreux câbles aériens ; 10 par endroits.

Principes retenus

Reconfiguration de la chaussée et du ou des trottoirs.

Le projet proposé devra permettre de favoriser la limitation de vitesse imposée.

Mise en souterrain des réseaux aériens (convention avec le SIEA).

Prendre en compte les contraintes de salage et de déneigement.

Collecte et pose d'un réseau d'eaux pluviales (rejet dans un bassin d'orage existant) pour les eaux de voiries.

Signalisation horizontale et verticale.

Eclairage public similaire à la partie aval ; LED.

Accessibilité PMR.

Espaces verts.

Etc.

Photos en montant la rue du Creux du Loup

Estimation du cout des travaux :

Hors cout d'enfouissement des réseaux secs (sera traité directement par la Commune avec le SIEA pour l'enfouissement des réseaux électriques et télécom), le projet est évalué à 1 100 000.00€HT de travaux.

Mission de Maîtrise d'œuvre INFRA

EP / AVP / PRO DCE / EXE /ACT / DET / AOR

Géomètre

Le relevé topographique dwg a été réalisé en septembre 2011 par le cabinet DUCRET GROS. Il sera mis à disposition du titulaire.

Demande de renseignements

Les DECLARATIONS DE PROJET DE TRAVAUX (DT) seront à produire par le titulaire du marché.

Planning de réalisation

Etude en 2014 ; Travaux en 2 tranches (suivant budget) ; Durée 4 mois par tranche

***Avis de la Commission : avis favorable des membres de la commission sur le dossier de consultation des bureaux d'études présenté. Un courrier est à adresser aux riverains sur l'ensemble des programmes de voirie présentés pour signaler que les travaux de branchements aux réseaux seront interdits pendant cinq ans.***

3-Murs de la Commune

Présentation du courrier adressé à 3 architectes spécialisés

*Monsieur l'Architecte*

*La Commune de Gex est située au pied du massif du Jura. C'est une ville en pente, en particulier le bourg ancien.*

*Des murs de soutènement en pierre supportent des places, des rues et des jardins (voir dossier photo en pièces jointes). On constate en regardant les murs de la Ville que des joints entre pierres sont inexistants ou fortement altérés et que des pierres sont fissurées ou cassées. Ces phénomènes semblent être dus à la poussée des remblais sur des portions fragilisées.*

*L'objet du marché est le suivant : La Commune de Gex souhaite confier à un professionnel une mission d'étude de diagnostic des murs. Cette étude préalable constituera la base du programme de travaux qui seront réalisés à partir de 2015. La phase travaux fera l'objet*

*d'une consultation ultérieure pour une mission de maîtrise d'œuvre complète en infrastructure.*

*Les secteurs recensés sont :*

- *Secteur centre culturel, mur de soutènement de la rue des Tilleuls (A)*
- *Secteur Eglise, murs de la Rue Charles Harent (B), murs de la rue de l'Eglise (C), murs des parkings de l'Eglise (D) et murs de la rue de Paris (E)*
- *Secteur Mairie, murs de la rue de Terreaux (F) et murs de la Place Gambetta (G)*

*Vous voudrez bien remettre votre meilleure offre de prix (suivant un devis détaillé) et de délai de réalisation au plus tard le 15 septembre 2014 à 12h00. A l'appui de votre offre, vous voudrez bien joindre des références de moins de cinq ans pour des diagnostics similaires.*

*Pour tous renseignements complémentaires ou visite des lieux (…)*

***Avis de la Commission : avis favorable sur la consultation. Les membres de la Commission demande que le pont sur le Journans rue Leone de Joinville fasse partie du dossier.***

**Avancement sur le groupe scolaire de Parozet**

Présentation du planning dernier trimestre 2014

Publication nouvel AAPC le 10 juillet 2014 (relance suite à problème de procédure).

Date limite de réception des candidatures le 22 aout 2014.

Ouverture des enveloppes de candidatures par ACS le 25 aout 2014.

Examen des candidatures par le Jury le 8 septembre 2014 de 14h30 à 18h30 :

Président : Monsieur le Maire

Membres du jury

Représentants de la Commune

1- Monsieur Pellé
2- Madame Morel Castéran
3- Monsieur Danguy
4- Monsieur Turin
5- Madame Charre

Représentants Ingénieurs CINOV :

1- Monsieur Bonollo (désigné par le CINOV - a confirmé sa présence par courriel le 26 juin 2014)

2- Monsieur Godde (désigné par le CINOV)

Représentant ordre des Architectes :

1- Monsieur Vial ; envoi courrier Mairie LRAR le 25 juillet

Le 16 septembre : liste des candidats admis à concourir après avis du Jury ; la liste des candidats admis à concourir est arrêtée par le maitre d'ouvrage après avis du Jury.

Le 16 septembre : information des candidats non retenus

23 septembre : envoi du courriel de convocation aux candidats retenus

29 septembre à 14h30 : présentation du programme aux candidats retenus et visite sur le terrain

Le 29 novembre 2014, soit après 40 jours de délais, remis des offres

Le 1er décembre : ouverture anonyme et enregistrement des prestations. Récupération par l'assistant à maitrise d'ouvrage pour analyse

Le 10 décembre : analyse par la Commission Technique de 14h30 à 17h30.

Composition de la Commission Technique selon la délibération du 10 juin 2014 ; N°2014 DEL-123 ;

Monsieur le Maire, Madame Morel Casteran, Madame Beert, Madame Court, Madame Charre, Monsieur Pelletier, Monsieur Danguy, Monsieur Desay, Monsieur Turin, Monsieur Pelle, Mr Drumain et Madame Hilaire de ACS, les deux directions des écoles de Parozet élémentaire et maternelle, La direction du centre de loisirs et les services de la Commune.

*La commission Technique a pour but d'éclairer et de faciliter l'analyse du Jury. Elle analyse les projets en fonction des données quantitatives du programme. Elle évoque les éléments techniques caractéristiques du projet. Elle n'a pas à porter de jugement sur la qualité des projets et ne doit pas établir de classements*

Le 15 décembre de 9h00 à 17h00 :

Examen des projets par le Jury qui évalue les prestations, vérifie leur conformité au règlement du concours et propose un classement fondé sur les critères de l'AAPC.

Le même jour, le Jury dresse le procès verbal de classement et formule un avis motivé. Ce PV est signé par les membres du Jury.

Transmission de l'avis du Jury et du procès verbal au Maitre d'Ouvrage qui décide après examen de l'enveloppe qui contient le prix, du candidat.

Attribution du marché semaine 52

Indemnisation des 2 non retenus semaine 2

***La Commission prend connaissance de cette information***

**Avancement sur le collecteur eaux pluviales de Parozet**

172 167. Pluvial Parozet. 903 006.00€TTC au budget ; le projet a été approuvé par délibération du CM le 12 mai N°2014 DEL-081.

Passage du collecteur rue de l'Oudar ; passage en terrain privé dans les parcelles AD62 (3 000m2), AD16 (2000m2), AD15 (5 000m2) sur 225 ml de long ou sous la route ? Les rencontres avec les propriétaires ont eu lieu le 25 juin à 18h30.

Le piquetage a été réalisé par le cabinet Rubini le 21 juillet 2014 (REF D1514-A). La limite du Domaine Public est à 2ml du bord de route. L'avis des Domaines a été remis ; les terrains sont évalués 100€ du m2 (en date du 28 juillet 2014). Le cout pour la Commune serait de

10 000 m2 * 100€ soit 1 000 000 € pour l'achat de l'ensemble des parcelles AD62, AD 15 et AD16. Le surcout du passage sous la route est évalué à 210 000.00€HT (par le bureau hydrétudes en juin 2014 - courriel) . Pour info emplacement réservé 8 pour 504 000€ (Madame Mouillet pour 5 040m2)

Le dossier de consultation des Entreprises est en cours de montage

Les services sollicitent l'avis de la Commission.

- Acquisition des parcelles
- Passage en ½ chaussée

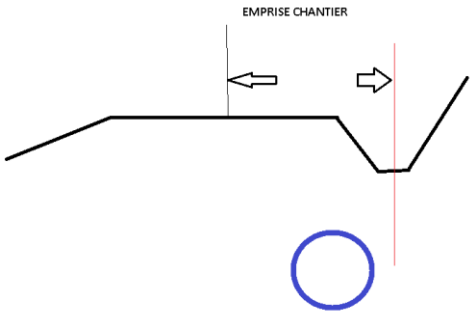


***Avis de la Commission : le dossier de consultation est à préparer avec un passage du collecteur sous chaussée.***

**Avancement sur le réseau de chaleur du Turet**

Prolongation pour alimenter en calories l'école de PAROZET pour un montant de 250 000.00€TTC Linéaire de tranchée 268 ml et pose en galerie sur 50 ml ; canalisations pré-isolées diamètre 76.3mm, épaisseur 3.2mm.

80% du collecteur posé en juillet 2014 par le groupement Desbiolles et Servignat. Il reste 70 ml de fouille à réaliser.

Reste une portion à réaliser avant la rentrée ou 15 jours après la rentrée.

Pas de démontage des chaudières de Parozet pour l'hiver 2014 à 2015.

***La Commission prend connaissance de cette information***

**Avancement travaux en rivière**

Pour information ; très peu d'avance au cours de l'été 2014. Beaucoup de pluie et les barrages mis en travers du Journans ont été emmenés dans le ruisseau. Il faut absolument que l'ensemble de cette opération soit soldée (les travaux terminés) au plus tard le 15 octobre 2014. Une réunion avec l'ensemble des acteurs est programmée semaine prochaine.

***La Commission prend connaissance de cette information***

**Questions diverses**

Déchets

1-Les 2 bacs semi enterrés 5m3 de la place de l'Appétit et de la rue Reverchon sont en place depuis fin juillet ; beaucoup de sacs abandonnés aux abords de Fontaine des 4 goulettes et de la Place de l'Appétit. Les 3 zones de collecte de Tri : Eglise, Appétit et Reverchon seront aménagées en fin de mois d'aout pour collecte des papiers et des emballages. Un courrier sera adressé par la Commune à la CCPG pour signaler les incivilités et pour demander que soit réétudié le refus de pose d'un bac semi enterré OM à la Fontaine des 4 Goulettes. La police municipale contrôle les sacs et adresse des PV aux contrevenants 35€.

***La Commission prend connaissance de cette information***

2-Rappel commission juillet 2014 : Les 2 Ecobacs de la place de l'appétit et de la rue reverchon ont été remplacés par deux cuves enterrées de 5 m3 dédiées aux OM. Les bacs démontés en bon état sont au CTM.

Les services sollicitent les membres de la Commission pour une nouvelle implantation afin d'être affectés au tri des papiers et emballages.

***Avis de la Commission : la commission est favorable au réemploi des ECOBACS ; le lieu reste à préciser.***

**Création d'un arrêt de bus sous le rond point de Château Gagneur**

La Commune a été contactée par le CG pour installer un arrêt de bus sous le rond point de Château Gagneur pour répondre à la demande de parents d'élèves du lycée international de Ferney voltaire afin de desservir les hauts de Gex par un nouveau circuit. Ce circuit serait confié à la RDTA agence de Gex.

A charge de la Commune d'aménager l'arrêt de bus selon le schéma ci-dessous.

ANNEXE N° 8

**LIGNES REGULIERES DE TRANSPORT PAR CAR OU BUS**

**SCHEMA TYPE DU QUAI D'UN POINT D'ARRET EN LIGNE EN AGGLOMERATION**

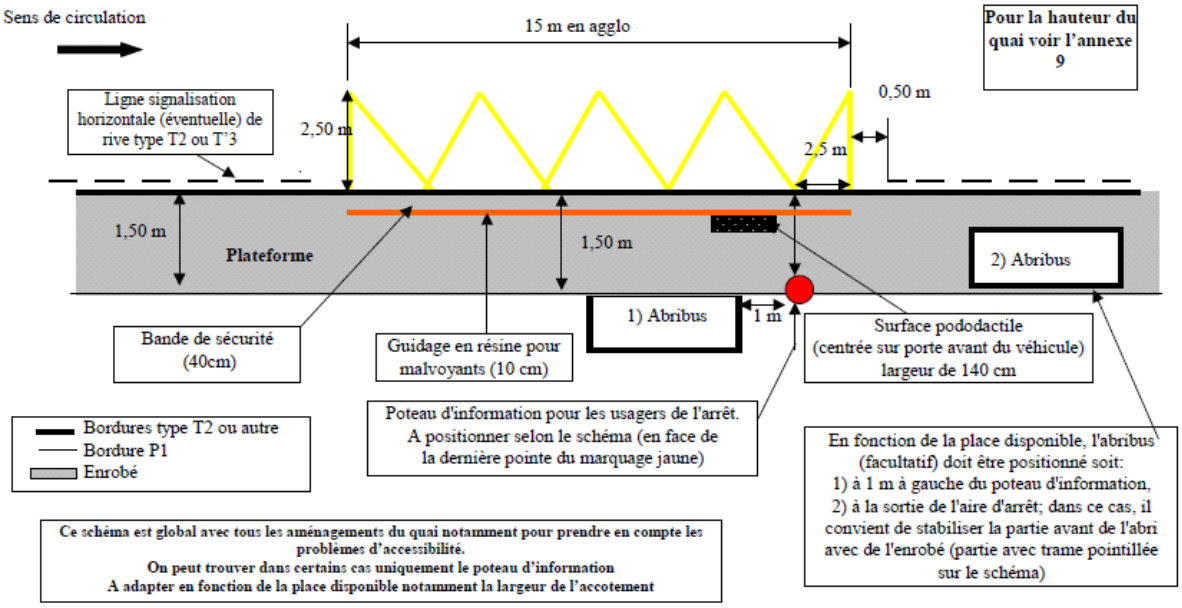


624.70 - Annexe - Page 1/1

Afin d'évaluer le cout de l'installation de l'arrêt de bus, les services proposent de rencontrer le responsable du projet au Conseil Général.

Les services sollicitent l'avis de la Commission sur le principe d'installer un arrêt de bus à cet endroit.

***Avis de la Commission : avis favorable de la Commission à l'implantation d'un arrêt de bus à cet endroit. Contact à prendre avec le Conseil Général et la RDTA pour un rdv sur place.***

**Demande d'un passage piéton et de places de stationnement rue de l'emboussoir**

Serait-il possible envisager, d'un point de vue technique et sécurité, qu'un passage piéton soit implanté à cet endroit ? (en tenant compte de la signalitique existante et une signalitique supplémentaire...)
Les régles d'urbanisme permettraient d'implanter un soutenement et quelques marches.

Merci de me tenir informer ou de donner réponse à Madame FROCHAUX Véronique – info@frochaux.ch

Projet : Créer des stationnements en contre bas du talus à droite en créant un petit mur de soutènement. Implanter quelques marches débouchant sur un passage piéton en vue d'accéder aux habitations sur la gauche.

Chemin de l'Emboussoir
Les stationnements seraient sur la parcelle AS 83 et le passage rejoindrait la parcelle AS 143.

Pour information (note service urbanisme)

Le PLU mentionne un emplacement réservé des deux côtés de la chaussée (cf. plan)

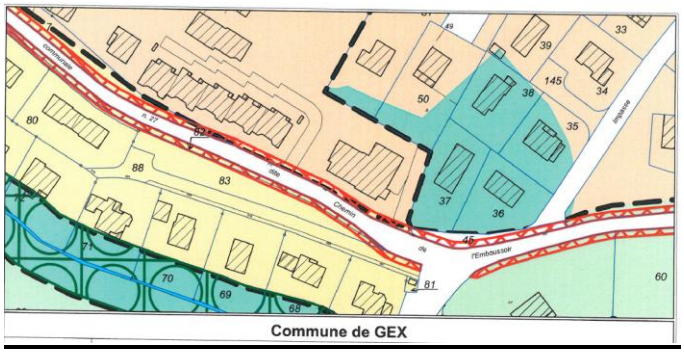


***Avis de la Commission : avis défavorable de la Commission à la création d'un parking voiture en contrebas le long du lotissement du By. La Commune n'est pas propriétaire ; Un courrier réponse doit être adressé.***

**Eclairage public : programme de rénovation des armoires 2015 et 2016**

Le programme de rénovation des armoires d'éclairage public touche à sa fin. Un rapport avait été remis par SALENDRE à la Commune en 2012.

5 ont été réalisées en 2014 et 17 avaient été réalisées en 2012 puis 2013.

7 armoires en 2015 (proposé au budget 2015) pour 15 504.00€TTC et 7 armoires en 2016 pour 14 454€.

Le parc de 61 armoires d'éclairage public sera remis en bon état de fonctionnement fin 2016.

***La Commission prend connaissance de cette information.***

**Réseau LIAIN indicateurs au 30/06/2014**

Par courrier 8529 du 17 juillet

Taux de couverture 92%
Taux de pénétration 7%
Prises raccordable 5 254

Plan diffusé en séance

***La Commission prend connaissance de cette information.***

**Promenade du Journans**

1-La Commune a construit la promenade du Journans sur une parcelle privée.

La parcelle AM81 surface 15 490 m2 qui appartient à Madame PAULET. Ce matin nous avons rencontré Madame MELLY avec Monsieur PELLE pour les pertes de culture sur cette parcelle. La Commune doit acheter cette parcelle. Le dossier a pris beaucoup de retard chez le notaire ; Monsieur le Maire a demandé un rdv pour traiter entre autre ce dossier. L'indemnité de perte de culture sera peut être à revoir ? (cf délibération).

2-entretien des parcelles sur lesquelles se trouvent la promenade du Journans

15 000 m2 de surface pour les Parcelles AM 148, AM 150, AM 95 et AM 93 qui sont communales et 15 490 m2 pour la parcelle AM81 qui sera communale. Pour Madame MELLY, les engins ne sont pas adaptés. Les services vont chercher un exploitant qui pourrait être intéressé de récupérer le foin au moins sur les parties les plus planes ? Pour le reste et aux abords des équipements, travail par les ST au moyen d'un Giro broyeur…essai à venir.

***Avis de la Commission : identifier Ville de Gex sur le panneau PROMENADE DU JOURNANS. Le règlement doit être affiché. Interdire ou signaler l'accès ou la dangerosité du passage sur les gabions sous le pont de la rue de la Poudrière.***

# 13. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION AFFAIRES SOCIALES DU 09 JUILLET 2014

**I – SORTIE PIQUE-NIQUE DE LA RESIDENCE « Les Saints Anges »**

La date retenue est le lundi 1er septembre 2014 à midi, à la promenade du Journans (en contre-bas du rond-point du Martinet).

La formule du repas sera de type buffet canadien (entrée + plat + fromage + café) apporté par le Conseil Municipal et les membres de la Commission CCAS.

Les desserts seront commandés à la boulangerie-pâtisserie « La Flûte d'Or » de l'Aiglette.

Les bénéficiaires de la Résidence « Les Saints Anges » pourront demander à être transportés. Dans ce cas, les membres du Conseil Municipal & Commission CCAS assureront les trajets.

**II – SEMAINE BLEUE 2014**

La date retenue est le mardi 14 octobre 2014 dès 14 h, à l'Espace Perdtemps.

NM Production (Natacha MILAN de Segny) a été sollicitée pour une prestation 100% répertoire français.

Le coût de 2013 était de 1000 €.

Le goûter sera offert par le CCAS en fin de prestation.

Si les artistes ne sont pas disponibles le 14 octobre, cette manifestation pourrait être reportée au mardi 21 octobre 2014.

*Monsieur DANGUY demande s'il ne serait pas possible de mettre un karaoké.*

*Madame MOISAN indique que ce n'est pas le même prestataire qu'en 2012 et que le spectacle de NM Production ne se prête à pas à ce genre d'animation.*

**III – COLIS DE NOEL 2014**

Les membres du Conseil Municipal et de la Commission Administrative du CCAS distribueront les colis de Noël les vendredi 12 & samedi 13 décembre 2014.

Le choix des articles pour environ 320 personnes (âgées de 75 ans au moins en 2014) est arrêté de la manière suivante :

- Sac chez RAJA,

- Ballotins de chocolats chez Reygrobellet,

- Miel chez Mr Fournier,

- Foie gras à la Boucherie du Patio,

- Vin chez Sogedist,

- Pain d'épices au Petit Casino,

- Confiture d'oignons au Petit Casino.

**IV – REPAS DES AINÉS 2015**

Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 11 janvier 2015 à 12 h, le lendemain des vœux du Maire, à l'Espace Perdtemps.

Chaque administré, ayant reçu un colis de Noël, est invité à ce repas. Les conjoints, même âgés de -75 ans, sont également invités.

Traiteurs à solliciter pour devis du repas :

- Gaël Traiteur de Collonges,
- Ô en Bouche de Gex,
- Jordan Traiteur de Bellegarde/Valserine.

Desserts à prendre à la boulangerie-pâtisserie Reygrobellet de Gex :

- Baba au rhum,
- Japonnais.

Vin à prendre chez Sogedist de Gex, en fonction du menu qui sera retenu.

Le CCAS sollicitera Mr LORENZI Jean-Pierre pour l'animation de cette journée.

**V – COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DE LA CCPG**

Distribution du compte-rendu de la séance du 10 mars 2014 (consultable en mairie)

Madame Monique MOISAN, Maire-Adjoint en charges des Affaires Sociales de la ville de Gex, Vice-Présidente du CCAS et Conseillère Communautaire participe à ces réunions ayant lieu à raison d'une fois par mois.

Les comptes-rendus de ces commissions seront distribués à chaque réunion de la Commission des Affaires Sociales de la ville de Gex.

**VI – QUESTIONS DIVERSES**

Au mois d'octobre 2014 (date à définir), les membres de la Commission CCAS et de la Commission des Affaires Sociales iront manger à la Résidence « Les Saints Anges ».

A mois de novembre 2014 (date à définir), le CCAS organisera un repas « raclette » à la Résidence « Les Saints Anges ».

# 14. COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT DU 08 JUILLET 2014

**1 / Bilan**

Rémi ANTOINE a fait un bilan sur le fleurissement de la commune, le choix des couleurs ainsi que les quantités.

La commission a trouvé que le fleurissement était harmonieux et en général il y avait beaucoup de remarques positives de la population sur celui-ci.

Un rapide bilan du vandalisme a été établi. 5 marmites de géraniums ont été volées dont 3 à Pitegny.

La commission déplore ce genre d'incivilité.

**2 / Organisation du fleurissement**

Nous avons organisé 5 équipes et nous contactons les personnes manquantes pour le suivi.

Nous avons défini les dates de prises de vues du 1er au 15 août 2014, date de retour des photos et nous sommes en cours de recherche pour une nouvelle date pour la remise des prix.

En effet, nous avons trouvé que novembre, décembre est trop tardif.

Il y a souvent de la neige à cette période ce qui peut dissuader les personnes âgées de venir.

**La commission se réunira en septembre pour organiser la remise des prix.**

# 15. QUESTIONS DIVERSES

- Lecture des décisions :
  - ✓ Convention avec l'association départementale de la protection civile de l'Ain concernant le bal du 13 juillet 2014,

- ✓ Tarifs Art Music – concert à la salle des fêtes et à l'espace Perdtemps 2014-2015,
- ✓ Marché fourniture et livraison des titres restaurant pour le personnel de la mairie de Gex,
- ✓ Avenant n° 1 – Atelier du Triangle – travaux école élémentaire Perdtemps – création d'une classe et d'un espace lecture – mise en accessibilité handicape – établissement recevant du public type r4eme catégorie,
- ✓ Contrat d'assistance pour la passation d'un contrat d'assurance dommages aux biens,
- ✓ Entretien des écoles maternelles de la commune de Gex,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°5 : démolition – gros œuvre,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°12 : plâtrerie, peinture,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°14 : plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°16 : électricité,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°18 : carrelage – faïence,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°19 : revêtement de sols,
- ✓ Réhabilitation de l'école élémentaire Perdtemps – lot n°31 : ascenseur,
- ✓ Indemnité d'éviction a Mr COURT Charles – convention BUFICA.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des dates des commissions et manifestations à venir :

- Commission des finances : 17 septembre 2014 à 18 h 30
- Salon de l'Habitat : du 19 au 21 septembre 2014
- Journées du Patrimoine : 20 et 21 septembre 2014 (balade du Journans et visite des Platières
- Rencontre avec Monsieur BOUVIER, président de la CCPG : 22 septembre 2014
- COPIL : 25 septembre 2014 à 19 h

La séance est levée à 19 h 45.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST FIXÉE AU LUNDI 13 OCTOBRE 2014 A 18 H 30.**

La Secrétaire de Séance,
**Madeleine HUMBERT**

Le Maire,
**Patrice DUNAND**